

**LA GREVE DE L'UNSA AU CONSEIL GENERAL : TACTIQUE OU
DEMAGOGIE ?**

Un mouvement de grève a été initié au Conseil Général, depuis le 14 octobre 2013, par un syndicat minoritaire et non représenté au sein des instances paritaires de la Collectivité Départementale.

Ce mouvement, s'il avait fait l'objet d'une concertation avec les autres syndicats, aurait permis l'économie d'une grève qui pénalise à la fois les usagers du service public (Personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficulté, associations, entreprises ...) et les agents.

L'intersyndicale (SADEM-CGTM, CDMT, CFE-CGC) **rappelle et souligne** qu'elle est à l'origine de la mise en place:

- 1 - d'un Fonds d'Aide d'Urgence pour répondre à la détresse financière et sociale des agents ;
- 2 - de critères objectifs pour la notation, l'avancement de grade et les promotions, mettant fin à un système discriminatoire dans les progressions professionnelles au conseil général ;
- 3 - d'un plan de titularisation dit «Plan de résorption de l'emploi précaire», prévu par tranches tenant compte de l'ancienneté. Celui-ci comprend deux volets :
 - Un premier volet établi sur le fondement de la loi N° 2012-347 DU 12 MARS 2012 RELATIVE A L'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE qui concerne, plus d'une centaine d'agents relevant des cadres d'emploi A, B et C. Ce volet, a débuté au 1er trimestre 2013 par la stagiairisation des agents.
 - Le second volet devra entrer en négociation.
- 4 - Pour les promotions, la création d'un concept, celui « des accidentés de carrière » permettant de prendre en compte l'investissement d'agents occupant des fonctions supérieures à leur cadre d'emploi et non reconnu et valorisé jusque là.
- 5 – Favoriser la mobilité interne des agents.

L'Intersyndicale affirme en outre, que dans le cadre des négociations menées avec l'exécutif, que la personne de l'agent et ses conditions de travail, ont été au centre de ses préoccupations.

**INTERSYNDICALE DU DEPARTEMENT
CDMT, CFE-CGC, SADEM-CGTM**

Le travail de réflexion et de négociations a abouti, et - c'est une première au plan national - à la création d'une Direction **UNIQUEMENT BASEE SUR LA PERSONNE DE L'AGENT** : la Direction de la Modernisation, des Relations et Conditions de Travail.

D'autres chantiers sont en cours qui concernent :

- le déménagement du service de Démoustication,
- l'accès des collègues à l'Internet et à OUTLOUK,
- les conditions de déménagement à OBJECTIF 3000,
- la mise à plat du régime indemnitaire et de congés,
- la mutualisation des véhicules (ce point a été évoqué lors du comité de suivi des CMS : l'intersyndicale n'a pas validé l'extension de ce dispositif aux services sociaux, de même que la situation professionnelle des chauffeurs),
- les problématiques des Assistant (es) Familiaux (ASFAM).

Enfin dans le cadre de la Fusion des collectivités, l'intersyndicale **rappelle** qu'elle a siégé avec les commissions AD HOC des Conseils Régional et Général, les commissions mixtes et la commission Tripartite en Préfecture. C'est **SON** combat qui a permis d'inclure dans l'Ordonnance finale du Gouvernement la situation des agents contractuels et d'atténuer pour tout le personnel les risques liés au transfert.

L'intersyndicale s'interroge sur les motivations réelles de ce syndicat à la veille des élections professionnelles !

L'INTERSYNDICALE DU CONSEIL GENERAL ENTEND CONTINUER À TRAVAILLER UNIQUEMENT DANS L'INTERET DES AGENTS ET EN DEHORS DE TOUTE AUTRE CONSIDERATION.

Les Secrétaires Générales

SADEM-CGTM : Mme Danielle NIVERT

CFE-CGC : Mme Chantal KANOR

CDMT : Mme Christelle ETIENNE